



GESTES DE SECOURS ADAPTES AUX ENFANTS

EN ENTREPRISE
OU EN CENTRE
DE FORMATION

Public visé

- Personnels devant connaître les gestes de premiers secours dans le cadre d'une activité professionnelle auprès de jeunes publics (enfants ou nourrissons).

Prérequis

- Utilisation usuelle de la langue française.

Cadre réglementaire de l'action de formation

- Accidents : articles L4121-1 et 2, R4141-17 à 20 du code du travail.
- Secours : articles L4121-3, R4224-14 à 16 du code du travail.
- Formation à la sécurité : articles L4141-2 et 4, R4141-3 et R4141-13 du code du travail.

Durée de l'action

- 7 heures (1 journée).

Périodicité

- A définir par l'employeur.

Nombre de participants par groupe

- 12 personnes maximum.

Contenu théorique

- Situer son rôle de secouriste et situer le cadre juridique de son intervention.
- Réaliser une protection adaptée
- Examiner l'enfant ou le nourrisson pour choisir l'action à mettre en œuvre en vue du résultat à obtenir.
- Faire alerter ou alerter les secours dans l'entreprise ou l'établissement.
- Secourir l'enfant ou le nourrisson de manière appropriée en fonction de son état (saignement abondant, étouffement, malaise, brûlure, traumatisme, plaie, arrêt cardio-respiratoire).

Contenu pratique

- Mises en situation d'accidents simulés.
- Pose d'un défibrillateur et réanimation cardio-pulmonaire sur mannequin.

Sanction de l'action

- Fiche individuelle de suivi précisant les résultats obtenus, les mises en situation réalisées, et comportant un avis du formateur à l'attention de l'employeur, relatif aux capacités évalués.

Informations légales et conditions nécessaires à la formation

Codes de la formation

- Formacode 42829 – Sauvetage Secourisme du Travail.
- NSF 344 – Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité).

Objectif pédagogique général

- A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident impliquant un enfant ou un nourrisson.

Moyens d'encadrement

- Organisme de formation déclaré à la DRIEETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.
- Organisme titulaire du certificat QUALIOPi réglementairement exigé pour les développeurs de compétences.
- Formation en présence physique (nous consulter pour les modules théoriques possibles à distance)

Moyens et méthodes pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.

Modalités d'évaluation individuelle des acquis

- Evaluation diagnostique théorique et sommative théorique (quizz en ligne accessible via le smartphone de l'apprenant).
- Evaluation formative théorique par questionnaire oral.
- Evaluation formative pratique et sommative pratique, au moyen de mises en situation d'application des enseignements.
- A l'issue de la formation, le formateur formule un avis écrit quant aux capacités acquises de l'apprenant.

Moyens techniques mis à disposition

- Pour les apports théoriques : tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- En cas de formation dans notre centre, ces moyens sont à notre charge. En cas de **formation intra-entreprise**, ils doivent être **garantis par l'employeur** des bénéficiaires.

Sécurité

- En cas de formation intra-entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires. Nos formateurs ont la délégation pour signer les plans de prévention.

Accessibilité (handicap)

- Notre centre de formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Délai de réalisation et tarif

- Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter.

Qualité de la prestation

- Toute variante souhaitée doit faire l'objet d'un programme sur mesure.
- La qualité de notre intervention ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.